



## Extrait du registre des délibérations

### COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSSET – SEANCE DU MERCREDI 26 DECEMBRE 2018 A 10 HEURES

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET régulièrement convoqués se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des fêtes de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PERE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le mercredi 26 décembre à 10 heures en Assemblée Générale Extraordinaire, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

**Etaient présents** : MMES ARMENGAUD, MAURIN ; MM. PERE, BACOU, BAGUR, BERTORELLO, BOUCHE, GUYOT, LAMARQUE, OUSTRI, PEZZOT, PUYO, RAYSSEQUIER, SELLE, VERMERSCH

**Etaient excusés** : MMES SUSSET ; MM. AUJOULAT, FAVA

**Secrétaire de séance** : M. JOËL BOUCHE

**Date de la convocation** : mercredi 19 décembre 2018

### D 2018-37 – **FINANCES - Licence relative au Système d'Immatriculation des Véhicules**

Vu la licence du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) conclue entre Decoset et le Ministère de l'Intérieur le 16 mars 2018 pour une durée d'une année, et concernant les codes postaux 31000, 31100, 31120, 31130, 31140, 31150, 31170, 31180, 31200, 31240, 31270, 31280, 31300, 31320, 31330, 31340, 31380, 31400, 31450, 31480, 31490, 31500, 31520, 31530, 31590, 31620, 31650, 31660, 31670, 31700, 31750, 31770, 31780, 31790, 31810, 31820, 31830, 31840, 31850, 31880 et 81500

*Considérant* que le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation mis en place à la déchèterie de Plaisance-du-Touch permet de recueillir des données et d'établir des statistiques concernant notamment la fréquentation et la provenance des usagers,

*Considérant* que ces données sont combinées avec le SIV,

*Considérant* que la licence du SIV arrive à terme le 16 mars 2019 et pourrait être renouvelée pour deux années consécutives afin de poursuivre l'analyse des différentes informations du centre de valorisation des données,

*Considérant* que les données recueillies permettent de déterminer que 30% des usagers de la déchèterie de Plaisance-du-Touch sont domiciliés hors du périmètre de Decoset,

*Considérant*, que cette première analyse confirme le besoin et la possibilité de mieux distinguer les apports des habitants de chaque EPCI et ceux des collectivités extérieures au périmètre de Decoset et d'adapter en conséquences le maillage des installations, la politique d'accès et le système de facturation,

il est proposé de renouveler la licence SIV et de l'étendre aux communes limitrophes notamment en direction des départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Tarn, soit aux codes postaux 31290, 31460, 31470, 31560, 31570, 31600, 31860, 32430, 32600, 81370, 81630, 81800, 82170, 82370, 82500 et 82600,

Dans l'attente du devis, l'estimation des coûts initiaux et nouveaux est la suivante :

- Stock initial 2018 : 847.46 €
- Frais techniques de mise à disposition du SIV : 1 400 €
- Surcoût d'extension de périmètre du stock initial : environ 170 €
- Coût annuel global des mises à jour : environ 900 € / an

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20181226-D2018-37-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2018  
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement pour deux ans de la licence du Système d'Immatriculation des Véhicules avec le Ministère de l'Intérieur,
- ✓ **DECIDE** d'étendre le périmètre couvert par la licence,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de renouvellement de la licence avec le Ministère de l'Intérieur ainsi que tous les documents contractuels et/ou conventionnels afférents au système d'immatriculation des véhicules,
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes au budget du Syndicat.

Ainsi fait à L'UNION, les jours, mois et an que dessus.

POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT,



Délégués

En exercice :	92
Présents :	15
Pouvoirs :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0